



Comment annuler un constat amiable

Par **Regis13**, le **26/03/2010** à **23:59**

Bonjour,

Je voudrai savoir comment faire pour annuler un constat amiable, mon assureur ne veux rien entendre.

Voici les faits.

Je circulais sur une chaussée à double sens séparée par une ligne continue.

J'ai été doublé par un véhicule qui s'est rabattu trop tôt sur la droite et a accroché mon véhicule.

Nous nous sommes arrêtés quelques mètres plus loin. Le conducteur est descendu et s'est dirigé vers moi très énervé me croyant sans doute responsable de l'accident.

Il a donné un coup de poing dans ma vitre la brisant et me blessant légèrement au visage.

Il m'a ensuite agrippé pour me tirer à lui mais voyant que des passants arrivaient il s'est calmé.

Personnellement fortement ébranlé par cette agression soudaine, c'est ma compagne, passagère, qui a alors appelé les services de Police qui sont intervenus sur place en même temps que les Marins Pompiers.

Ceux-ci m'ont fait monter dans l'ambulance pour m'examiner. Ils m'ont demandé si je voulais être emmené à l'hôpital mais j'ai refusé car notre fils était seul à la maison.

Lorsque je suis descendu du camion, je suis retourné voir l'autre conducteur. Il avait déjà rempli le constat en sa faveur et je l'ai signé sans me rendre compte de rien car j'étais encore sous le choc de l'accident et de l'agression.

Ma question est la suivante : Puis-je faire annuler ce constat vu que je l'ai signé sous le choc de l'accident et de l'agression?